



## **Signature d'un accord-cadre entre Inertam et la société algérienne SO.GE.B. ZRITA pour le traitement définitif de déchets amiantés dans le cadre de la convention de Bâle**

**Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation,** annonce que sa filiale Inertam a signé un accord-cadre avec la société algérienne SO.GE.B.ZRITA, spécialisée dans le désamiantage.

Cet accord est le préalable à une demande à l'Etat algérien, signataire de la convention de Bâle<sup>1</sup>, d'autorisation d'exporter des déchets d'amiante. En outre, il fixe les principales modalités de la collaboration souhaitée par Inertam et SO.GE.B.ZRITA.

Dans l'immédiat, l'objectif de cet accord est de répondre à un Appel d'Offres lancé par un institutionnel de premier plan afin de proposer une solution clé en main depuis l'extraction de l'amiante par SO.GE.B.ZRITA jusqu'à son traitement définitif par vitrification par Inertam. Par la suite, cette collaboration permettra de proposer au marché algérien une prestation de services complète pour les déchets d'amiante dont les stocks sont estimés à plus de 10 millions de tonnes sur le territoire.

Aujourd'hui en Algérie, tous les déchets dangereux, notamment ceux contaminés à l'amiante, sont entreposés provisoirement en attente d'une filière de traitement.

L'Algérie est consciente de la nécessité d'opérer une phase de profonde transition environnementale et économique. Les enjeux et les défis de la gestion des déchets dangereux motivent la volonté de l'État algérien de recourir rapidement à des solutions de traitement définitif assurant la suppression de leur toxicité.

Pour preuve, les autorités publiques lancent des consultations visant le traitement annuel de quantités de déchets dépassant les 100 000 tonnes globalement. La prise de conscience des problèmes environnementaux a été progressive et l'Algérie est engagée à faire de l'environnement et du développement durable des valeurs fondatrices comme en témoigne la révision de la constitution algérienne en 2020 venant renforcer la dimension écologique des politiques publiques.

Grâce à son procédé unique de traitement définitif des déchets d'amiante par vitrification à l'aide de la technologie de torches à plasma, Inertam est à même de répondre à cet enjeu majeur dans le parfait respect de la convention de Bâle, laquelle limite la circulation des déchets dangereux entre les pays. Pour mémoire, la capacité installée de traitement d'Inertam est de 8 000 tonnes par an.

### **À propos d'EUROPLASMA**

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux et des gaz ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. En parallèle, Europlasma a déployé une activité de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération), issue de son savoir-faire unique développé sur son site de Morcenx. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

<sup>1</sup> Traité international qui a été conçu afin de réduire la circulation des déchets dangereux entre les pays.

**Contacts :**

**Europlasma**

**Anne BORDERES** – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

**ACTUS finance & communication**

**Amaury DUGAST** – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – [adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

**Anne-Catherine BONJOUR** – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)